

**COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES****Séance du jeudi 18 avril 2024**


---

Date convocation :	<i>dix-huit avril deux mille vingt-quatre, à 19h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL</i>
<b>Membres en exercice : 10</b>	
<b>Présents : 6</b>	<b>Présent(e)s :</b> Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Corentin CAPELIER, Rémy MONET, François ROUVEYROL, Patrick ROY
<b>Votants : 10</b>	<b>Absent(e)s et représenté(e)s:</b> Isabelle BENOIT représentée par François ROUVEYROL, Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET, Robert DEMOLIN représenté par Corentin CAPELIER, Fanny JACQUART représentée par Rémy MONET
<b>Pour : 7</b> Charles ALDROVANDI Jean-Claude AUBERLET Isabelle BENOIT Corentin CAPELIER Lisa CLARY Robert DEMOLIN François ROUVEYROL	<b>Secrétaire de séance:</b> Jean-Claude AUBERLET
<b>Contre : 3</b> Fanny JACQUART Rémy MONET Patrick ROY	
<b>Abstentions : 0</b>	

---

**Objet: Budget primitif principal 2024**

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée le Budget primitif 2024 principal.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Approuve** le budget primitif 2024, présenté en équilibre tant en fonctionnement qu'en investissement :

**Section de Fonctionnement :**

- Dépenses : .....865 984.28 €
- Recettes : ..... 865 984.28 €

**Section d'investissement :**

- Dépenses : ..... 1 107 747.13 €
- Recettes : ..... 1 107 747.13 €

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la présente délibération et les documents afférents.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en S/Préfecture

le .....

et publié ou notifié

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.

Le Maire,

François Rouveyrol

  
